

Les fêtes que nous avons eues ont causé le retard dans l'expédition de la *Gazette des Campagnes* depuis 3 semaines.

HOPITAL DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

GRANDE ŒUVRE DE CHARITÉ!!!

LOTTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la Construction de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS :

I. GAIN OFFERT.

	Valeur des lots.
1 Lot, 2 bons chevaux pour lesquels il est offert.....	\$400
2 Montres d'or, \$60, \$40,.....	100
1 Cornet à piston, monté en argent.....	50
2 Chaises, brodées en laine.....	55
2 Tableaux :—Sacré-Cœur de Jésus et de Marie.....	25
1 Service à déjeuner, en argent.....	25
1 Magnifique Prie Dieu.....	36
En tout 1000 lots dont plusieurs d'une grande valeur.	
Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.	

II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 30 sous.

Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prouvent un certain nombre, savoir :

- 1o. 1 billet pour 12; ce qui fait 13 billets pour \$3
- 2o. 3 billets pour 24; do 27 billets pour \$6

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyés au soussigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets seront faits dans toutes les paroisses, chez MM. les Curés et autres personnes qui voudront bien se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de Mai.

III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de Juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage :

1o. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposés dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2o. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3o. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire du billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au soussigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4o. Tous les lots devront être réclamés dans le cours de l'année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Ptre,
Hôpital-Genéral, Québec.

Québec 27 décembre 1872.



AUX CONTRACTEURS

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la Construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, d'une bâtisse pour le fret, et d'une maison pour l'engin à Campbellton, N. B., et pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, à New-Castle, N. B.

Les plans, devis et les formes de Soumissions peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa et aux bureaux des Ingénieurs en chef à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton.

Les soumissions peuvent être données pour le tout ou pour quelque partie de ces bâtisses, et doivent être adressées "Soumissions pour les bâtisses" au bureau des Commissaires. Elles seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, 31 janvier 1873.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires, }
Ottawa, 4 Dec. 1872. }

AUX CONTRACTEURS

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la pose des Lisses et des Traverses sur les Divisions suivantes :

No 1, sur les Sections 3, 6, 9, et 15,—une distance d'environ 78 milles.

No 2, sur les Sections 16, 10, et 20,—une distance d'environ 48 milles.

No 3, sur les Sections 21, 22, et 23, —depuis la Rivière Miramichi jusqu'à Moncton, une distance d'environ 72 milles.

Toutes ces sections sont dans le Nouveau-Brunswick.

Les devis et les formes de Soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef, à Ottawa, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, à Dalhousie, à New-Castle et à Moncton.

Des Soumissions cachetées adressées "Soumissions" et envoyées aux Commissaires seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 31 JANVIER 1873.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Chemin de fer Intercolonial, }
Bureau des Commissaires, }
Ottawa, 30 Nov. 1872. }

N. B.—Des Soumissions séparées seront requises pour les Divisions 1, 2 et 3.

DEPARTMENT DES DOUANES

Ottawa, 27 décembre, 1872.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.